

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU DOUBS

Intitulé du service versant :

Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Doubs (DDEA)
Unité territoriale de Besançon
Bureau de Franois
BP n° 5 – 25770 FRANOIS

N° de versement : 1929 W

Date du versement :
20 mai 2009

Métrage : 5,80 mètres linéaires.

	Exemplaire destiné au service versant
X	Exemplaire destiné aux Archives

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	Introduction Ces archives proviennent de l'activité des anciennes subdivisions de la direction départementale de l'Équipement (DDE) de Besançon ouest (Franois et Quingey), d'Ornans, de Valdahon et de Baume-les-Dames pour partie (l'autre partie est intégrée à l'Unité territoriale de Montbéliard), qui ressortent depuis le 1^{er} avril 2007 de l'actuelle Unité territoriale de Besançon. Sommaire du bordereau Administration des droits des sols (ADS)			
1-37 38-39	Permis de construire Certificats d'urbanisme	1998 1998		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
1-37	Permis de construire Principe de tri retenu : conservation et versement de la totalité des permis signés au nom de l'État ; conservation et versement de tous les permis signés au nom de la commune pour les 8 communes de Amancey, Arc-et-Senans, Avoudrey, Pirey, Saint-Vit, Quingey, Vercel et Vuillafans ; tri dans les permis signés au nom de la commune pour les autres communes (dossiers sélectionnés en fonction de leur contenu : grands ensembles d'habitation, bâtiments publics, intérêt architectural ou technique particulier, situation en zone de risque ou à proximité d'une zone d'intérêt écologique ou patrimonial). Classement alphabétique par commune. Au sein de chaque commune, classement dans l'ordre numérique d'enregistrement des dossiers.	1998		
1	Abbans-Dessous. Abbans-Dessus. Amancey (permis n° 001-007).			
2	Amancey (permis n° 008). Amathey-Vésigneux. Arc-et-Senans (permis n° 001-012).			
3	Arc-et-Senans (permis n° 013-028). Audeux. Auxon-Dessous.			
4	Auxon-Dessus. Avanne-Aveney. Avoudrey. Bartherans. Berthelange. Bolandoz. Bonnevaux-le-Prieuré.			
5	Boussières. Buffard. Burgille. Busy. By. Byans-sur-Doubs.			
6	Chantrans. Charbonnières-les-Sapins. Charnay. Chasnans. Chay.			
7	Chemaudin. Chenecey-Buillon. Chevigney-sur-l'Ognon.			
8	Chevigney-lès-Vercel. Chouzelot. Cléron. Corcondray. Courchapon. Crouzet-Migette. Cussey-sur-l'Ognon.			
9	Dannemarie-sur-Crête. Déservillers. Durnes. Échay. Échevannes. École-Valentin (permis n° 003-013).			
10	École-Valentin (permis n° 014-037).			
11	Émagny. Épenoy. Épeugney. Étalans (permis n° 001-012).			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
12	Étalans (permis n° 013-015). Éternoz. Étrabonne. Étray. Éysson. Fallerans. Ferrières-les-Bois.			
13	Fertans. Flagey. Flangebouche. Foucherans.			
14	Fourg. Fournet-Luisans. Franois. Franey. Fuans. Germéfontaine. Gonsans - Goux-sous-Landet.			
15	Grandfontaine. Grandfontaine-sur-Creuse. Gratteris (Le). Guyans-Vennes. Hôpital-du-Grosbois (L').			
16	HautePierre-le-Châtelet. Jallerange. Landresse. Lantenne-Vertière. Larnod. Lavans-Quingey. Lavans-Vuillafans.			
17	Lavernay. Laviron. Lizine. Liesle. Lods. Lombard. Longechaux. Longeville. Loray.			
18	Malans. Malbrans. Mazerolles-le-Salin. Mamirolle. Mercey-le-Grand.			
19	Mérey-sous-Montrond. Miserey-Salines. Moncley. Montferrand-le-Château.			
20	Montfort. Montgesoye. Montmahoux. Moutherot (Le). Mouthier-HautePierre. Nans-sous-Sainte-Anne. Nods (permis n° 001-005).			
21	Nods (permis n° 006-013). Noironte. Orchamps-Vennes. Ornans (permis n° 001-012).			
22	Ornans (permis n° 016-031). Orsans. Osselle. Ouvans. Paroy. Passonfontaine.			
23	Pelousey. Pierrefontaine-les-Varans. Pirey (permis n° 001-010).			
24	Pirey (permis n° 011-028).			
25	Pirey (permis n° 029-034). Placey. Plaimbois-Vennes. Pointvillers. Pouilley-Français.			
26	Pouilley-les-Vignes. Pugey.			
27	Quingey. Rancenay. Rantechaux.			
28	Rennes-sur-Loue. Reugney. Ronchaux. Roset-Fluans.			
29	Rouhe. Routelle. Ruffey-le-Château. Rurey.			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
30	Saint-Vit (permis n° 001-019).	1998		
31	Saint-Vit (permis n° 020-039).			
32	Saint-Vit (permis n° 040-048).			
33	Samson. Saules. Sauvagny. Scey-Maisières -Serre-les-Sapins. Silley. Sommette (La). Tarcenay. Trépot.			
34	Thoraise. Torpes. Valdahon (permis n° 007-011).			
35	Valdahon (permis n° 025-041). Vanclans. Vaux-les-Prés. Velesmes-essarts. Vellerot-lès-Vercel. Vennes. Vercel (permis n° 001-004).			
36	Vercel (permis n° 005-016). Vernierfontaine. Villars-Saint-Georges.			
37	Villers-Buzon. Villers-Chief. Voires. Vorges-les-Pins. Vuillafans.			
38-39	Certificats d'urbanisme Principe de tri retenu : conservation et versement de la totalité des dossiers de 8 communes retenues à titre d'échantillon.			
38	Arc-et-Senans. Avanne-Aveney. Avoudrey. École –Valentin.			
39	Hôpital-du-Grosbois (L'). Quingey. Vercel.			